



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260303-DEL_2026_09-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 03 mars 2026

Délibération n° DEL_2026_09

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 23 février 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, THER Benoit, TOURLAN Anne.

Absent(s) : PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de Séance : AMARAL Emmanuelle

Objet de la délibération : Cession des parcelles cadastrées AB n° 225 et AB n° 230 à Monsieur VALENT Didier

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par Monsieur VALENT en vue de l'acquisition de deux parcelles appartenant à la commune :

Parcelle section AB n° 225 d'une superficie de 80 m²

Parcelle section AB n° 230 d'une superficie de 97 m²

Soit une superficie totale de 177 m².

Il est proposé de fixer le prix de vente à 15 € le mètre carré.

Le montant total de la cession s'élève donc à :

177 m² x 15 € = 2 655 €

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section AB n° 225 (80 m²) et AB n° 230 (97 m²) au profit de Monsieur VALENT ;

FIXE le prix de vente à 15 € le mètre carré, soit un montant total de 2 655 € ;

DIT que les frais de notaire et frais annexes seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 03 mars 2026
Reçu en préfecture le : 05 mars 2026
Publié ou notifié le : 05 mars 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 03 mars 2026

Le Maire
Gérard PRADAL

Le secrétaire de séance
AMARAL Emmanuelle

